

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1422

présenté par

M. Ferrand, M. Travert, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 75

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« préfet de »

les mots :

« représentant de l'État dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.